



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 107196

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la sensibilisation des jeunes Français à la nature, à l'environnement. De très nombreuses initiatives tendent à favoriser cet objectif, à l'image de nombreuses fédérations départementales de pêche qui s'investissent par des journées d'initiation, d'information et de promotion à destination de la jeunesse. Il lui demande s'il peut, en réponse, préciser s'il entend promouvoir cette initiative et comment elle peut s'inscrire dans les matières optimales proposées facultativement aux scolaires.

Texte de la réponse

Les problématiques liées à la biodiversité sont directement portées par les programmes de sciences de la vie et de la Terre, qui sont l'un des piliers de l'éducation au développement durable. Cette éducation transversale s'appuie sur l'intégration des thèmes et des enjeux du développement durable dans les programmes d'enseignement de l'école primaire, du collège, du lycée général, technologique et professionnel, dans les formations des enseignants et des personnels d'encadrement, dans les démarches globales des écoles et des établissements et la production de ressources pédagogiques adaptées. Elle permet d'établir la continuité des compétences scientifiques et techniques ainsi que civiques et éthiques qui a fait l'objet, le 21 septembre 2010, de la signature d'un accord-cadre entre la direction générale de l'enseignement scolaire et le commissariat général au développement durable du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer (MEEDM). Les sciences de la vie et de la Terre sont un pilier disciplinaire important de l'éducation au développement durable. Aussi, la biodiversité fait-elle l'objet d'un traitement à la fois disciplinaire et transversal, ce qui répond à la nature du concept et à toutes les dimensions du vivant. Cette question de la découverte à la fois scientifique, empirique et civique de l'environnement local propre aux écoles, aux collèges et aux lycées peut faire l'objet de nombreux partenariats locaux, comme ceux proposés par les fédérations de pêche et par d'autres nombreux partenaires. Leur élaboration et les sorties de terrain qu'ils peuvent prévoir sont laissées à l'appréciation du chef d'établissement.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107196

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mai 2011, page 4402

Réponse publiée le : 17 janvier 2012, page 582